

# PRESENTATION DE L'ADAVA Pays d'Aix

## **\*L'ADAVA c'est quoi ?**

L'association (loi 1901) a été créée en 1991 pour promouvoir le vélo comme mode de déplacement urbain sous le sigle ADAVA. En 1998, elle s'est élargie au développement de la marche à pied et des transports en commun en fusionnant avec l'ADTC. En 2004, date de l'obtention de l'agrément préfectoral au titre de l'environnement, elle décide de garder le sigle ADAVA-ADTC. En 2010 elle change son nom en ADAVA Pays d'Aix.

En 2015, ouvre l'atelier vélo participatif, lieu de rencontre, de coopération et d'échange visant à développer la pratique du vélo. C'est un lieu de promotion du réemploi, de la valorisation et du recyclage.

Comme toute association l'ADAVA fonctionne grâce à ses adhérents et bénévoles, ainsi qu'aux divers financements dont elle bénéficie.

## **\*Pourquoi adhérer à l'ADAVA ?**

Pour bénéficier des différents services d'entraide proposés par l'association :

- l'accès à l'atelier vélo participatif permettant d'entretenir, de diagnostiquer et de réparer son vélo avec l'aide des bénévoles,
- la vente de vélos d'occasion prêts à rouler ou à remettre en état soi-même avec l'aide des bénévoles,
- la vélo école pour adultes (le samedi matin au départ de l'atelier) pour une formation complète afin d'acquérir les bons réflexes cyclistes. Il y a deux niveaux d'apprentissage : l'initiation au vélo et l'apprentissage du vélo en ville.

En adhérant à l'ADAVA, chacun permet d'aider l'association à porter son projet par le biais de l'organisation d'activités collectives, d'interventions publiques, d'événements et du maintien de l'atelier vélo participatif.

## **\*Comment s'impliquer dans le projet de l'ADAVA ?**

Chacun peut participer à sa manière à la vie associative via :

- la contribution au financement de l'association : outre l'adhésion, en achetant des pièces d'occasion à l'atelier mécanique ou en faisant un/des dons ponctuel(s);
- la participation aux activités collectives de l'association (animations, organisation et encadrement lors d'événements, communication, rangement, démontage, covélotaf ...)
- la tenue de permanences, entraide et échange de savoir-faire lors des ouvertures de l'atelier ;
- la participation aux débats et prises de décisions en réunion ;
- la participation aux opérations de comptage mensuelles ;
- la récupération de vélos et pièces détachées ;
- le don de matériel, d'outillage, de matériaux ;
- l'apport de compétences personnelles utiles à l'association ;

Toute bonne volonté est la bienvenue, du petit coup de pouce à l'engagement comme wonder-bénévole !

# LA CHARTE DE L'ATELIER VELO PARTICIPATIF

## \*Fonctionnement général

L'atelier de l'ADAVA est un espace d'auto-réparation, de lien et d'entraide.

Ce n'est pas un magasin !

DONC :

Pour des raisons d'assurance seuls les adhérents de l'ADAVA à jour de leur cotisation accèdent à l'atelier vélo, durant les heures d'ouverture des permanences.

Pour les adhérents mineurs de moins de 12 ans, l'accès à l'atelier se fait obligatoirement accompagné d'un responsable légal.

Pour les adhérents mineurs de 12 à 16 ans, l'accès à l'atelier n'est possible qu'avec l'autorisation écrite d'un responsable légal.

Au-delà de ces tranches d'âge aucune condition d'accès autre qu'une adhésion n'est nécessaire.

L'adhérent se présente à l'accueil avant toute utilisation de l'atelier.

À l'atelier l'adhérent s'engage à s'inscrire dans une démarche d'apprentissage et/ou de transmission. Il effectue donc les réparations lui-même et peut apporter son aide aux autres dans la mesure de ses capacités.

A l'atelier chacun est responsable de prendre soin :

- de soi (on évite de se blesser, certains outils ou interventions sont potentiellement dangereux...),
  - des autres (on évite les comportements inadéquats et on se sent libre d'en parler),
  - du matériel (on n'hésite pas à demander si on utilise un outil inconnu ou si on a un doute),
- et bien sûr, on range, on nettoie son espace de travail et on trie ses déchets.

## **Chaque membre est responsable de la réparation de son vélo.**

Il n'utilise pas l'atelier pour réparer des vélos pour le compte de tiers ou pour toute activité à visée lucrative.

Dans le cas où les personnes encadrantes à l'atelier ne sont pas disponibles, l'adhérent est invité à chercher les informations ou les solutions auprès des autres utilisateurs de l'atelier.

Lors des périodes d'affluence et afin de réduire le temps d'attente, l'adhérent est invité à proposer son aide à ceux qui réparent leur vélo.

Les notions de transmission, de suivi personnalisé, d'encadrement, d'accueil et de réemploi de pièces d'occasion impliquent des variables empêchant parfois d'arriver à des solutions simples, directes et rapides. En décidant d'auto-réparer son vélo, l'adhérent est d'accord pour se confronter à d'éventuelles difficultés et à chercher à les résoudre.

Dans le cadre des ouvertures au public de l'atelier, l'utilisation de certains consommables et fluides ne représente pas une valeur définissable par usager, mais sur l'utilisation globale de l'atelier cela représente une vraie somme. Il s'agit des huiles de chaîne, graisse, dégrissant, colle à rustine, savon, café-gommage, eau, électricité... Toute participation, même non monétaire pour couvrir ces frais est bienvenue !

L'association décline toute responsabilité en cas de problème pouvant être imputé aux réparations effectuées dans ses locaux.

## **\*Ouverture au public**

Les membres encadrants de l'atelier se réservent la possibilité de limiter le nombre de vélos présents dans l'atelier en cas d'affluence.

Les membres actifs de l'association se réservent la possibilité de garder l'atelier fermé au public si les conditions optimales pour l'ouverture ne semblent pas réunies. Tout adhérent à l'association est libre de proposer une solution afin de garantir les temps d'ouverture.

L'adhérent est invité à respecter les horaires de fermeture de l'atelier en anticipant sur le rangement et le nettoyage de sa place.

## **\*Vente de vélos**

L'association propose à ses adhérents deux moyens pour acquérir un vélo d'occasion dans ses locaux:

-*le vélo « prêt à partir »* : le vélo mis en vente est remis en état à l'atelier avec des pièces d'occasion disponibles dans le stock. Toutefois des pièces de sécurité neuves peuvent être utilisées (câbles, gaines, patins de freins, pneus). Le prix de vente du vélo « prêt à partir » est linéarisé et explicité dans une grille de tarification disponible à l'accueil. Le vélo vendu est garanti roulant à sa sortie de l'atelier. Le cas échéant, les réparations nécessaires ultérieures se feront en collaboration avec les bénévoles de l'atelier.

-*le vélo à la carte « do it yourself (DIY) »* : le vélo (non fonctionnel) pris dans le stock par l'adhérent et remis en état par ses soins au sein de l'atelier est tarifé suivant la grille de tarification du vélo « prêts-à-partir ». Une réduction de 15 euros sera appliquée en raison de l'implication de la personne. L'adhérent ne devient propriétaire du vélo qu'après paiement intégral, à l'issue des réparations.

Aucune réservation de quelque matériel que ce soit ne peut être effectuée.

Dû à la contrainte de place dans le local, les vélos en cours de réparation stockés à l'atelier doivent être **accrochés au portique et étiquetés** (nom, contact de l'adhérent, date de la dernière intervention mécanique). L'adhérent s'engage après avoir entamé ses réparations à venir régulièrement réparer son vélo. Passé un certain temps, les membres seront autorisés à contacter l'adhérent afin de l'inviter à reprendre les interventions mécaniques.

**Après un délai raisonnable et/ou saturation de l'espace de stockage, et sans manifestation de la part de l'adhérent, le vélo est susceptible d'être remis dans le circuit de réemploi.**

## **\*Réemploi et recyclage des vélos et pièces d'occasion**

**L'ADAVA ne rachète ni n'échange de vélos pour constituer son stock.**

La récupération et le don de vélos, en tout état, est donc essentielle à la constitution du stock de pièces d'occasion et de vélos à vendre. De même, cela participe à une démarche de valorisation simple et efficace de certains déchets.

**Les pièces d'occasion issues du stock sont montées au sein de l'atelier** (sauf cas exceptionnel motivé par l'urgence).

Les pièces d'occasion sont mises à disposition « en l'état » c'est-à-dire sans garantie particulière et devant être au besoin recomposées.

L'association demande une rétribution monétaire pour les pièces d'occasion. Nous avons créé pour cela une grille de tarifs indicatifs. Les valeurs en euro que représente cette grille reflètent l'implication des membres actifs de l'association à avoir récupéré, démonté, trié, rangé et mis à disposition ces pièces au sein de l'atelier. L'adhérent peut venir à l'atelier pour monter sur son vélo des pièces fournies par ailleurs (neuves ou d'occasion).